



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide à la réinsertion professionnelle

Question écrite n° 2701

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dispositif de l'ARP : allocation à la réinsertion ou reconversion professionnelle. Les dernières statistiques notent une diminution importante de nombre de dossiers déposés. Les demandes sont d'ailleurs en constante diminution depuis 1991. Ainsi, en 1997, moins de 100 personnes vont probablement bénéficier de cette mesure, en Poitou-Charentes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position et lui préciser les orientations qu'il entend lui donner.

### Texte de la réponse

L'aide à la réinsertion professionnelle accordée aux agriculteurs en difficulté contraints de cesser leur activité par suite de problèmes économiques remettant en cause la viabilité de leur exploitation a été instituée en 1988. Depuis sa mise en application, 11 833 agriculteurs ont pu bénéficier de cette mesure qui comporte une prime de départ de 20 000 francs à laquelle s'ajoutent 10 000 francs en cas de déménagement et la possibilité pour le demandeur de suivre une formation rémunérée pendant 12 mois de stage effectifs. La baisse très progressive du nombre des bénéficiaires de cette aide suit l'évolution des dépôts de dossiers d'agriculteurs en difficulté en diminution depuis 1992-1993. La baisse constatée s'explique notamment par l'amélioration de la situation économique générale des exploitations et par la mise en oeuvre de la préretraite depuis 6 ans. Il est prévu de poursuivre cette mesure qui facilite la reconversion dans un autre secteur économique des agriculteurs cessant leur activité tout en leur apportant une aide financière de subsistance et qui donne dans son ensemble des résultats satisfaisants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2701

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2816

**Réponse publiée le :** 10 novembre 1997, page 3938